

ELECTIONS—*Suite.*

2. Greffier de la Couronne en Chancellerie est enjoint de comparaître devant la Chambre avec les rapports de la dernière élection pour le district électoral du comté de King, I. P. E., 34. Il se présente en conséquence ; rapports et documents lus, 40-43. Motion (M. Cameron, Huron), que le dit J. E. Robertson étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection, aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral, et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres leurs droits de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de telle manière que le veulent la loi et la justice, 68. Débat sur icelle ajourné, 69. Repris, 101. Amendement proposé par sir John A. Macdonald, que le rapport transmis par Michael McCormack, officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'île du Prince-Edouard, à la dernière élection pour le dit district électoral, et tous les papiers y annexés, soient déférés au comité des Privilèges et Elections ; débat sur icelui ajourné, 102. Repris, 107. Question étant proposée, M. Mackenzie propose comme sous-amendement, " que cette Chambre juge opportun d'agir conformément à la loi des élections fédérales de 1874, qui prescrit que l'officier-rapporteur sera tenu d'affirmer sa juridiction, de maintenir ses privilèges et de remédier à la violation de la loi et du devoir apparent d'après les documents, qui a été commise par l'officier-rapporteur en ne déclarant pas élu le candidat ayant le plus grand nombre de voix ; et que cette Chambre déclare que James Edwin Robertson aurait dû être déclaré l'un des députés du dit comté de King par le dit officier-rapporteur, réservant les droits de toutes personnes de contester l'élection et le rapport, 108. Rejeté, 109. Amendement adopté ; motion principale tel qu'amendée, adoptée. Rapports et papiers y annexés déférés au comité des Privilèges et Elections, 110. Rapport du comité (App. No. 2.) ; Témoignages, etc., déférés au comité des impressions, 206. Rapport adopté, 260. (Voir Privilèges et Elections.) Motion, que le greffier de la Couronne en Chancellerie se présente devant la Chambre avec le rapport pour le district électoral de King, et qu'il le modifie en bifant le nom de James E. Robertson, écuyer ; adoptée, 261. Se présente et modifie le rapport, en conséquence ; motion par sir John A. Macdonald, que le rapport soit de nouveau modifié en en retranchant tous les mots après " Je certifie de plus que " et en insérant les suivants : Augustine Colin McDonald, de Montague Bridge, dans le comté de King, marchand, est aussi élu pour le dit district électoral, etc. ; adoptée, rapport modifié en conséquence, 262.
3. Motion pour un état indiquant le nombre d'hommes au-dessus de 21 ans dans chaque district électoral, tel que constitué à l'époque de l'élection générale de juin 1882 ; retirée, 74.
4. Motion pour un état faisant connaître le nombre de voteurs inscrits dans chaque district électoral, le nombre de votes donnés, etc., aux dernières élections générales ; retirée, 98.
5. Bill pour amender l'acte des élections fédérales, 1874, (M. Bolduc) ; ordonné ; présenté, 125. Lu la seconde fois, 278. En comité général ; rapporte progress, 279. Chambre de nouveau en comité général ; bill amendé, 309. Examiné ; passé, 310. Par le Sénat, 351. S. R., 440. (46 Vic., chap. 4.)
6. Motion (M. Hawkins) qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner et faire rapport sur la conduite du juge de comté du comté de Kent, province d'Ontario, en refusant le décompte des votes ou bulletins inscrits à l'élection